

ANALYSE SYNTHETIQUE ET CRITIQUE DU PARTENARIAT EURO-MAGHREBIN

PR. KHERBACHI Hamid, OUCHICHI Mourad et OUKACI Kamel
Laboratoire Economie et Développement, Université de Béjaia, Algérie.

Résume :

La préoccupation principale des réflexions sur la mise en place des mécanismes de libre échange par le biais d'un accord d'association est d'identifier, puis de mesurer les coûts et les avantages qui en résultent.

De telles informations sont indispensables en vue de maximiser la rentabilité du processus d'intégration et de diffuser ses effets sur tous les acteurs qui y participent. Nous tenterons de définir dans un premier temps les avantages et les limites d'une adhésion aux principes de libre échange, en les soumettant, dans un second temps aux perspectives d'application à la réalité maghrébine.

ملخص :

إن الاهتمامات الأساسية للتفكير حول وضع آليات التبادل الحر عن طريق اتفاق الشراكة قد اخذت بعين الاعتبار في هذه الورقة التي تحاول تعريف ثم قياس التكاليف والايجابيات المنبثقة عنها.

مثل هذه المعلومات هي ضرورية من أجل تعظيم مردودية سيرورة الاندماج ونشر آثارها على كل المتعاملين الذين يساهمون فيها. لذا سنحاول، في المرحلة الأولى، تعريف الايجابيات ومحدودية الانضمام إلى مبادئ التبادل الحر، وفي المرحلة الثانية، سوف يتم التطرق، إلى آفاق تطبيقها على الواقع المغربي.

A l'aube des années quatre vingt dix, l'étendue des relations entre l'Union Européenne et ses partenaires de la Méditerranée ne suffisait plus. Elle devait se renforcer et s'élargir à des domaines autres que commerciaux, l'idéal étant de créer une zone de paix et de bien-être autour du bassin méditerranéen.

C'est dans cette perspective que le conseil européen défini à Lisbonne (juin 1992), à Corfou (juin 1994) et à Essen (décembre 1994), de nouvelles orientations pour la politique européenne dans la méditerranée, préparant ainsi la Conférence de Barcelone.

Les 27 et 28 novembre 1995, l'UE, ses 15 Etats membres et les 12 Pays Tiers Méditerranéens s'engageaient solennellement, par une déclaration à établir entre eux " **un partenariat durable et stable pour consolider la paix et la stabilité** " dans la région.

Cette rencontre était la première du genre. Elle constitua l'occasion pour l'Union Européenne et ses partenaires méditerranéens de

définir un cadre multilatéral de partenariats faisant appel à une approche globale et coordonnée. Une approche qui prend en compte et la nécessité de sécuriser le flanc sud du vieux continent et l'obligation de formuler une réponse régionale à la mondialisation, elle était aussi destinée à renouveler les instruments de coopération économique et financière entre l'UE et la rive Sud de la méditerranée qui étaient en vigueur depuis les années 60.

A l'évidence, cette ambition exigeait un dialogue politique entre toutes les parties de la région méditerranéenne, un développement économique et social durable équilibré de ses membres, une lutte contre la pauvreté au sein de ses pays, un minimum de tolérance et de compréhension entre ses peuples.

Le partenariat dans lequel sont aujourd'hui engagé les deux parties, s'articule autour de trois grands volets :

Le premier est relatif au domaine politique et sécuritaire. Il impose aux pays signataires de la déclaration une coordination et une concertation régulière sur les questions politiques et sécuritaires d'importance.

Le second porte sur la coopération économiques et financière. Sont but principal est de construire une zone fondée sur le libre échange dans le respect des obligations découlant des règlements de l'OMC.

Enfin, un volet social, culturel et humain dont l'objectif est d'encourager le "dialogue" entre cultures pour stimuler le rapprochement entre les peuples de la région.

La mise en œuvre concrète du partenariat se résume principalement aujourd'hui dans la signature d'accords bilatéraux entre chaque PTM et l'UE. Des accords d'"association" qui devront se traduire principalement par la mise en place graduelle d'une zone de libre échange sur douze ans. C'est une période durant laquelle les pays du bassin méditerranéen méridional devront éliminer progressivement toutes les barrières tarifaires et non tarifaires appliquées auparavant sur les produits industriels en provenance de l'UE. Ils devront, en contre partie, bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme MEDA.

A présent, les trois (03) pays du Maghreb ont signé ce genre d'accords. Il s'agit de la Tunisie (17 juillet 1995), du Maroc (26 février 1996) et enfin l'Algérie qui a signé son accord tardivement le 21 avril 2002. Mais seuls les accords signés d'une part l'UE et la Tunisie, et de

l'autre l'UE et le Maroc sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 1998 et le 1^{ère} mars 2000 respectivement.

La préoccupation principale des réflexions sur la mise en place des mécanismes de libre échange par le biais d'un accord d'association est d'identifier, puis de mesurer les coûts et les avantages qui en résultent. De telles informations sont indispensables pour agir en vue de maximiser la rentabilité du processus d'intégration et de diffuser ses effets sur tous les acteurs qui y participent.

Dans ce qui suivra nous tenterons de définir dans un premier temps les avantages et les limites d'une adhésion aux principes de libre échange, en les soumettant, dans un second temps aux perspectives d'application à la réalité maghrébine.

L'un des fondements de la nouvelle forme des accords d'association, ratifiés par l'UE et les pays du Maghreb, est l'instauration des principes de la réciprocité des droits et obligations entre les parties signataires. Ceci se traduit, pour les pays maghrébins, par un engagement irréversible dans de profondes réformes qui doivent aboutir à l'ouverture totale de leurs économies aux produits industriels européens.

Si cette perspective, de l'avis de plusieurs experts, peut être porteuse d'énormes avantages pour les structures économiques et sociales maghrébines (actuellement face à de multiples dysfonctionnements), à court terme, le libre échange n'est pas exempt d'effets négatifs. En effet, l'accroissement du degré d'ouverture entraîne, au minimum, un déséquilibre budgétaire, un déficit commercial, une très probable régression de la croissance et une perte d'emploi relativement importante.

1 Un déséquilibre budgétaire : Les répercussions immédiates de l'ouverture économique et leurs gestions impliquent pour les Etats une baisse des recettes budgétaires d'un côté, et l'augmentation des dépenses publiques de l'autre. En effet, le manque à gagner fiscal et l'accroissement des importations encouragé du fait du démantèlement tarifaire provoquent généralement des déséquilibres importants du solde budgétaire.

Pour y faire face, les Etats procèdent généralement à d'importantes réductions des dépenses publiques et à des dévaluations atteignant parfois plus de 50 % de la valeur de la monnaie nationale. Ces mesures, à leur

tour, ne sont pas sans conséquences...

2 Le déficit commercial: Le libre échange peut être une cause d'un grand déficit commercial, particulièrement lorsqu'il s'établit dans une région où les rapports de domination économiques et de polarisation d'échanges existent. Un cas parfaitement valable pour l'espace euro-maghrébin.

La hausse des importations des produits industriels provenant de l'Europe suite à l'établissement de la ZLE est une perspective évidente pour au moins deux raisons :

- Le libre échange provoquera la substitution des importations maghrébines en provenance des autres pays industrialisés non concernés par les avantages douaniers accordés aux produits européens.
- Une progression de la consommation interne des produits européens importés. Cette hausse des importations pèsera, à l'évidence, négativement sur les balances commerciales des pays maghrébins.

3 Une probable régression de la croissance : A moyen terme, l'ouverture graduelle aux produits industriels européens aura deux effets sur la croissance :

- Une baisse de l'activité dans les secteurs non concurrentiels qui étaient jusque là protégés.
- Une déstabilisation des rythmes de productions suite à la réaffectation des facteurs, particulièrement dans la période de transition vers de nouvelles spécialisations.

4 Un effet négatif sur l'emploi :La soumission des secteurs protégés de l'industrie locale à la concurrence européenne provoquerait au Maghreb des pertes certaines d'emploi. Sous l'effet de la pression d'une forte concurrence, les entreprises locales tenteront de se mettre à niveau par la réduction des charges salariales. Dès lors, il n'est pas excessif d'affirmer que le libre échange, du moins dans ses débuts d'application, conduira à des pertes d'emploi et provoquera l'exacerbation des crises sociales, voire politiques. Quant aux avantages, ils ne seront manifestes qu'à moyen et à long terme, le temps nécessaire pour la compétitivité d'atteindre le niveau requis.

Les répercussions du libre échange se manifestent par une réallocation des facteurs de production. Certains analystes estiment que cette réallocation se fait en faveur des secteurs pour lesquels le pays dispose d'avantages comparatifs. Cependant, c'est un avis qui ne fait pas l'unanimité. En effet, des études établies sur certaines expériences réussies de développement soulignent que “ *le degré d'insertion dans l'économie mondiale a reposé plus souvent sur une promotion directe des exportations que sur une véritable ouverture commerciale* ” et qu’*“ une bonne spécialisation se choisit et se construit ”*.

L'accès libre des produits maghrébins au vaste marché de l'UE, peut également constituer un avantage considérable. Mais, l'exclusion des produits agricoles au libre échange, et les limites des structures exportatrices des pays maghrébins réduiraient l'effet de cette opportunité.

Les économies maghrébines seraient aussi gagnantes sur le plan de l'efficacité du fait de l'harmonisation des normes et des gains de productivité. Ces derniers résulteraient de la concurrence et du transfert technologique par l'acquisition d'équipements à moindres coûts. En revanche, la question de savoir si les entreprises déjà fragiles résisteraient à la concurrence, et ce jusqu'à ce qu'elles soient en mesure d'acquérir un nouveau savoir faire technique que rendraient possibles les transferts de technologie, mérite d'être posée.

Pour pouvoir amorcer une relance de leurs économies et compenser les pertes que produirait l'effet de l'ouverture, les pays du Maghreb auront besoin d'importants investissements nationaux étrangers. C'est l'un des avantages que peut assurer une adhésion à une Zone de Libre Echange. Mais, en ce qui concerne ce point, la question est plus complexe que ce que l'on croit généralement du fait de la dualité des acteurs qui en ont la charge : d'un côté les Etats, et d'un autre les firmes. En d'autres termes, si la signature d'un accord dépend de l'autorité publique, l'investissement est, quant à lui, une décision privée. Dès lors, l'autorité publique ne peut qu'intervenir pour favoriser l'accueil de ces investissements et attendre dans l'incertitude l'afflux des capitaux

Pour ses partisans, le partenariat de l'UE avec le Maghreb se justifie parce que l'Europe est le principal partenaire du Maghreb et qu'à la longue (le temps que les vertus du marché deviennent effectives) les relations entre les deux entités finiront par s'équilibrer. L'analyse des travaux consacrés à la question d'intégration euro maghrébines et de

plusieurs expériences similaires montrent clairement que cet avis est loin d'être partagé . Les critiques concernant l'offre " Barcelonienne " sont de plus en plus nombreuses.

Dans le présent article nous nous proposerons à contribuer à la clarification de quelques aspects du partenariat euro maghrébine par l'analyse des relations économiques et commerciales sur lesquelles il se fonde. Une analyse qui se fera sur la base des échanges commerciaux, le panier des exportations et des importations de chacun des partenaires et enfin le flux d'Investissements Directs Etrangers circulant dans la région. Nous finirons par l'énumération quelques obstacles à l'intégration euro maghrébine leurs cause et enfin quelques recommandations.

1. Les échanges commerciaux :

Quel que soit l'indice utilisé, la première observation ressortant de l'étude des échanges commerciaux entre l'UE et le Maghreb ne pourra que révéler la prépondérance des pays européens, particulièrement ceux de l'Europe du sud, dans le système d'échange euro-maghrébin. Ceci n'est guère étonnant si l'on tient compte de la place prépondérante qu'occupe l'Europe dans l'échiquier mondial et la crise multiforme que connaît le Maghreb.

En effet, depuis fort longtemps, le déficit commercial ne trouve son expression dans l'équation d'échange Europe-Maghreb que du côté de ce dernier. En 2002, la Tunisie et le Maroc ont affiché des balances commerciales avec l'UE déficitaires respectivement de l'ordre de 1.5 et 1.4 Mrd euros. Un déficit en nette augmentation par rapport aux années précédentes ; en 1995, pour ne prendre que cet exemple, il était de 0,7 Mrd d'euros et de 0,8 Mrd d'Euros pour le Maroc et la Tunisie respectivement. L'excédent qu'affiche l'Algérie dans ses relations avec l'UE (6,3Mrd d'euros en 2002 et 0,1 Mrd en 1995) n'est que le fruit de la hausse des prix des hydrocarbures. L'UE est le premier partenaire des pays du Maghreb. En 2001, elle a fournit 70,7%, 59,4%, et 54% des importations tunisiennes, algériennes, et marocaines respectivement en recevant 79,8 %, 64,5%, 72,4% de leurs exportations.

D'après ce qui précède, on remarque qu'il y'a bel et bien présence d'une polarisation des échanges maghrébins par l'Europe. Par conséquent, on comprend aisément que les pays du Maghreb soient fortement tributaires du marché européen. Ceci explique en partie la domination européenne dans toutes les négociations qui ont eu lieu avec les pays du Maghreb, et ce, que ce soit lors de la conférence de Barcelone

ou pendant la préparation des accords d'association avec le Maroc et la Tunisie au milieu des années 90, ou avec l'Algérie dernièrement.

2. Le panier des importations et des exportations :

Le panier des exportations et des importations d'un pays reflète l'état de ses structures productives et de son modèle de développement. L'étude de la nature des biens et services échangés entre deux ou plusieurs pays informe sur la nature des relations qu'ils entretiennent.

L'examen de la spécialisation sectorielle des pays de l'Europe et de ceux du Maghreb confirme les caractéristiques Nord-Sud de leurs échanges. Ce sont des échanges marqués par l'exportation de produits à fort contenu en matières premières en ce qui concerne le Maghreb (Sud) et à fort contenu technologique pour l'UE (Nord). Les exportations marocaines sont essentiellement faites de produits de pêche, de blé, de phosphates et de produits dérivés. L'Algérie exporte les hydrocarbures, et le plus gros des exportations tunisiennes se place dans les produits agricoles (les huiles, les dattes, les agrumes, et les produits de pêche), dans les textiles et l'habillement. Les produits manufacturés, et principalement les équipements, sont quant à eux faiblement représentés dans la corbeille des exportations maghrébines.

Au sujet des importations, on note qu'elles sont essentiellement axées sur des produits renfermant une part importante de valeur ajoutée, tels que les produits semi-finis, les produits électroniques, les voitures, le matériel agricole, ..., etc. Par contre, le panier des exportations et des importations des pays européens avec le Maghreb est riche tant par la nature des biens exportés, que par sa diversité.

Les relations commerciales entre l'UE et les pays du Maghreb reproduisent parfaitement le schéma des relations Nord-Sud. Un état de fait qui risque de demeurer longtemps si des politiques rigoureuses et suffisamment orientées au Maghreb ne sont pas mises en place, avec entre autre, le concours de ses partenaires européens. Les programmes de mise à niveau envisagés avec le soutien de la commission européenne peuvent être, s'ils sont suffisamment appliqués, d'un grand secours pour les économies maghrébines.

3. Degré de la concentration et de la capacité d'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Les investissements directs étrangers (IDE) sont la forme la plus privilégiée de la circulation internationale des capitaux. Les pays

exportateurs du capital l'utilisent comme un moyen de mobiliser une main d'œuvre " bon marché ", de contourner les barrières tarifaires et de s'implanter durablement sur le marché local. Les pays qui importent les capitaux espèrent, à travers les IDE, bénéficier de sources de financement, créer de l'emploi, améliorer leur balance commerciale,..., etc.

L'étude du degré de la concentration et de la capacité d'attraction des IDE comme élément d'aide à la compréhension de la nature des relations économiques et commerciales euro-maghrébines est motivée par au moins trois raisons :

- 1 Les IDE sont un facteur important dans le renforcement de l'intégration à travers les interdépendances qu'ils induisent.
- 2 Les IDE sont un indice de taille pour découvrir les avantages comparatifs latents.
- 3 Enfin, ils constituent un facteur, sans égal, de croissance.

Y a t'il une concentration des IDE dans l'espace euro-maghrébin ? Le Maghreb en est-il attractif ? Quelles sont les caractéristiques des IDE déjà attirés par cette région ? Voici quelques une des questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Comparativement au reste du monde, le Maghreb occupe la place du " *presque exclus* " du mouvement mondial des IDE. Paradoxalement, le bloc économique avec qui les pays maghrébins projettent de créer une Zone de Libre Echange se trouve parmi les premiers émetteurs et récepteur des IDE dans le monde. Au moment de la déclaration de Barcelone au milieu des années 90, l'UE avait émis plus de 55% des investissements internationaux et en avait reçu 35 %. Autre paradoxe : les pays avec lesquels le Maghreb entretient le plus de relation se trouvent être à la tête des émetteurs européens, en l'occurrence la France, l'Espagne,..., etc. Malgré ce constat, les flux d'IDE européens à destination du Maghreb sont dérisoires et leur évolution est aléatoire. Ainsi, pour l'année 2001, l'Europe n'a investi au Maghreb que la modique somme de 490 millions d'euros. Comparées à celles reçues par la Turquie (1271 M euros), les sommes destinées au Maghreb méritent le qualificatif " d'insignifiantes ". Le tableau suivant illustre parfaitement les flux d'IDE européens à destination du Maghreb :

Tableau n °01 : Flux d'IDE de l'UE dans les pays du Maghreb.
(En million d'euro.)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Pays du Maghreb	32	157	264	119	218	614	496	-103	540	490
Total pour les PPM	444	561	863	750	872	1 358	2 195	755	3 649	2 350

Source : la Commission Européenne

La faible part des IDE européens au Maghreb est due, à notre avis, au moins à deux facteurs :

1 Le manque d'intérêt que porte l'UE pour son flanc sud. Ceci trouve toute son explication dans le choix des priorités stratégiques de l'Union. Il semble que l'option soit définitivement prise pour les PECO avec qui l'adhésion est envisagée.

2 Le manque d'attractivité des pays du Maghreb. Finalement, la proximité géographique, culturelle et les autres facteurs d'ordre non-économiques ne suffisent plus pour attirer les investissements internationaux. La concurrence a rendu les firmes multinationales plus sélectives quant au choix des pays et des secteurs d'investissements.

La comparaison entre les pays du Maghreb, en matière de réception d'IDE, montre à son tour un certain nombre de différences et d'inégalités. Tous ne bénéficient pas du même traitement de la part de l'Union. L'Algérie est, de loin, le pays qui reçoit le moins d'IDE européen.

Quelques obstacles devant l'intégration euro-maghrébine et les causes de leurs persistances:

En dépit des multiples facteurs favorables à la réalisation d'une intégration euro-maghrébine capable de donner naissance à un pôle économique et politique fort et prospère, de nombreuses entraves persistent.

Il n'est certainement pas facile de cerner dans le cadre de ce travail tous les obstacles de l'intégration économique des pays de l'espace euro-maghrébin. Pour cela nous nous contenterons de citer les contraintes les plus apparentes qui sont de trois ordres :

Premièrement, celles liées aux disparités du développement entre les pays de l'UE et ceux du Maghreb. Cet écart n'a d'ailleurs de cesse de

s'amplifier, contribuant ainsi à multiplier les contraintes d'une reproduction du schéma classique de la division internationale du travail. En d'autres termes, les pays du Maghreb resteront à leur état de fournisseur de matières premières et de main d'œuvre alors que l'Europe gardera le privilège de fournir les produits finis et les équipements industriels à fort contenu technologique.

Deuxièmement, celles provenant de la classification des projets prioritaires de la part des pays de l'UE dans un ordre stratégique orienté vers les pays de l'Europe centrale et orientale, et ce au détriment des pays de la rive sud de la méditerranée.

Enfin, la dernière catégorie de contraintes est relative au retard de développement des pays maghrébins, causé en grande partie par les échecs successifs des stratégies du développement adoptées depuis les années 60 jusqu'à ce jour. A commencer par l'étatisme outrancier passant par les différentes tentatives d'ajustement autonomes pour arriver aux plans d'ajustement structurels appliqués avec la collaboration des institutions financières internationales et les experts du FMI.

1 Les contraintes liées aux disparités de développement entre les pays du Maghreb et ceux de l'UE.

La nouvelle politique méditerranéenne de l'Union implique la réciprocité et le partenariat. La question qui se pose pour la plupart des observateurs est relative à la possibilité de mise en place d'un partenariat dans le contexte actuel où la plupart des pays tiers méditerranéens (dont ceux du Maghreb) sont des pays sous développés

Tableau n° 02 : Evolution du PIB Maghrébin et Européen 1990-2010.

Région	1990	2010
Maghreb	1410	1750
Europe	16000	24000

Source : Actes du colloque Juin 2000, Bejaia- Algérie

Dans l'espace euro-maghrébin, les écarts entre les deux rives sont, non seulement énormes, mais se creusent davantage chaque jour. En effet, selon certaines prévisions, le PIB par tête du Maghreb serait de 1750 dollars US en 2010 alors que celui de l'Europe serait de 24.000 dollars US à la même période. Cela a fait dire à plusieurs analystes que la réduction de moitié de l'écart séparant l'UE du Maghreb, imposerait à ce

dernier une croissance annuelle de 5% du revenu par habitant pendant 50 ans contre une croissance de 1% pour ses voisins d'Europe. A l'évidence, une telle entreprise est peu envisageable dans les conditions actuelles.

2 Les contraintes liées à la classification des projets prioritaires de la part de l'UE :

Il semble que l'Europe n'a pas encore jugé nécessaire de développer une véritable politique d'intégration des pays du Maghreb tel que cela est le cas pour les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO). Plusieurs indices confirment cette supposition :

Premièrement, le montant des aides octroyées aux PECO comparé à celui accordé aux pays du Maghreb. Selon un rapport de la commission européenne, certains pays comme l'Allemagne de l'est ont bénéficié d'un apport financier par habitant de 1000 fois supérieur à celui que la communauté accorde à ses voisins de la méditerranée.

Deuxièmement, la nature des accords d'association signés avec les PECO, qui stipulait clairement que ceux-ci devaient être destinés à préparer ces pays pour une adhésion à l'UE. Par contre, les autres accords d'association ratifiés avec les états du sud de la méditerranée, dont ceux du Maghreb, ne sont que des simples accords commerciaux pour la création d'une zone de libre échange. A cet effet, l'exclusion du volet agricole des textes des accords est révélatrice de leur nature.

Enfin, l'UE accorde une primauté pour les questions sécuritaires sur celles relatives au développement. En effet, la prédominance de la vision sécuritaire dans les différents volets de la déclaration de Barcelone est une démonstration supplémentaire de l'obsession de l'UE. Les craintes européennes excessives de l'existence de risques supposés en provenance de son côté méditerranéen lui ont fait reléguer les questions de développement à un rang largement inférieur à celui qu'occupe " l'enjeu sécuritaire ".

Ces indices, et bien d'autres, montrent à quel point l'UE est penchée sur son coté Est au détriment de ses voisins du sud, ce qui constitue une contrainte majeure au développement de l'espace euro-maghrébin.

3 Les contraintes liées à l'insuffisance de développement du Maghreb :

Pour qu'un pays réussisse son intégration dans le système capitaliste, il doit disposer d'un niveau de développement et de structures

économiques et sociales capables“ d’internaliser ” les règles du libre marché et de s’adapter à leurs multiples répercussions.

Sur ce point, l’observation de F.Yachir sur l’état des économies arabes dont celles du Maghreb est à méditer “ [...] *Dans le monde arabe, l’internationalisation affecte des nations inachevées au sens économique du terme, à la fois dans divers pays et à l’échelle de la région[...]Aucun pays arabe n’a réussi à mettre en place un appareil productif cohérent et autonome, ni à construire une relation organique entre production et demande, puisque l’une et l’autre continuent à être extraverties, ni encore moins à développer une capacité technologique... ”.*

Les contraintes au développement des secteurs de l’agriculture et de l’industrie au Maghreb :

Plusieurs objectifs ont été assignés à l’agriculture maghrébine à savoir ; l’autosuffisance alimentaire, l’amélioration des taux de couverture des importations agricoles par les exportations, l’augmentation et la diversification des exportations,..., etc.

Mais, les résultats des politiques agricoles appliquées au Maghreb sont loin de répondre aux objectifs tracés.

En ce qui concerne les difficultés auxquelles est confrontée l’activité agricole, on cite :

✓ *Les contraintes naturelles* : L’agriculture maghrébine souffre d’énormes contraintes parmi lesquelles on peut noter : le climat semi-aride, les sécheresses répétitives, et l’importance des reliefs montagneux.

✓ *La place réservée au secteur agricole dans les politiques de développement* : Le recours de plus en plus fréquent aux marchés mondiaux pour satisfaire les besoins domestiques ainsi que les faibles parts réservées à l’agriculture dans la répartition budgétaire poussent à se questionner sur la véracité de ces volontés sans cesse affichées par les autorités maghrébines. La fixation des dirigeants des pays du Maghreb sur le secteur industriel a systématiquement empêché le développement d’un secteur agricole fort et prospère dans la région.

✓ *La contrainte extérieure* : La dégradation des prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux et les fortes taxations dont ils font l’objet rendent pratiquement impossible la conception de politiques à moyen et long terme, telle que l’exigerait la situation.

Quant à l’industrie, l’expérience des différents modèles développés,

afin d'asseoir une base industrielle capable de satisfaire la demande interne et les besoins d'exportations, a montré que le secteur industriel au Maghreb souffre d'un certain nombre de contraintes entravant sérieusement son développement.

Parmi ces contraintes qui sont de différentes natures ; internes, structurelles, résultat de la conjoncture internationale,..., etc. on peut citer :

✓ *La dépendance vis-à-vis de l'extérieur* : A l'instar du secteur agricole, l'industrie maghrébine est dépendante d'un ensemble de variables exogènes dont les autorités ne possèdent aucun contrôle, avec tout ce que cela provoque sur le plan de la gestion et de la programmation des projets. Cette dépendance se manifeste particulièrement au niveau du financement et au niveau de l'approvisionnement en équipements.

✓ *Les problèmes de financement* : Il est pratiquement impossible pour un pays de réussir la mise en place d'un tissu industriel en l'absence de sources de financements. Les expériences de plusieurs pays montrent clairement qu'il est difficile, voire dangereux, de ne compter que sur les crédits internationaux pour financer les projets d'investissement de grande envergure, particulièrement dans un contexte de rareté des capitaux. Les pays du Maghreb, déjà fortement endettés, souffrent d'énormes difficultés financières qui handicapent le développement de leurs industries.

✓ *La non maîtrise de la technologie* : Dans un contexte mondial marqué par une rude concurrence, la maîtrise de la technologie est une condition de compétitivité. La faible maîtrise de la technologie qui caractérise les pays maghrébains rend difficile, voire impossible la conception du développement d'un secteur industriel fort et concurrentiel en leur sein.

Le projet d'intégration dans l'espace européen peut être, certes, une opportunité pour réussir un transfert technologique à travers les investissements internationaux. A toutes ces contraintes s'ajoute ; la faiblesse de l'épargne nationale, l'échec des politiques de privatisation..., etc.

Les causes d'un échec :

Comme on peut facilement le constater à travers l'analyse précédente, les rapports qu'entretiennent l'UE et les pays du Maghreb

sont loin d'être semblables à ceux qui caractériseraient des partenaires égaux. Ils obéissent sur tous les points de vue à des logiques de " domination " d'un côté et à ceux de " revendication d'assistance " de l'autre. Cet état des lieux n'est certainement pas produit du hasard. Il est le fruit des rapports historiques, économiques, et politiques dûment entretenus, consciemment ou non, de part et d'autre de la méditerranée.

Tenter de comprendre les causes de cette situation en élucidant les facteurs de blocages du partenariat envisagé, dans le cadre du processus de Barcelone et des accords d'association qui en découlent, ne vise ni à la logique de " culpabilisation de l'autre, en l'occurrence l'UE ", ni à celle qui consiste à " justifier sa domination ". Le tout est de comprendre les raisons de ce blocage pour mieux envisager l'avenir.

Pour ce faire, nous allons répartir notre effort comme suit : premièrement, déterminer la responsabilité de l'UE et, dans un second temps, celle des pays maghrébins ; car à l'évidence, l'état actuel des relations euro-maghrébines résulte de l'effet combiné des politiques de domination européenne et des erreurs de stratégies des pays du Maghreb.

1. Effets négatifs de la politique maghrébine de l'Union :

Pour mieux détecter les méfaits de la politique maghrébine (méditerranéenne) de l'Union Européenne, certains analystes¹ ont vu juste en comparant les stratégies pratiquées depuis la deuxième guerre mondiale, d'une part par le Japon avec ses voisins asiatiques, d'autre part par l'UE vis-à-vis des pays du Méditerranée (dont ceux du Maghreb). Une comparaison qui s'est portée notamment sur le plan de localisation d'activités et celui des régimes commerciaux.

1.1. En matière de localisation des activités en particulier industrielles :

Contrairement au Japon qui a encouragé ses entreprises à investir dans sa périphérie, l'Europe a opté pour " l'importation " d'une main d'œuvre étrangère sur son propre sol. La combinaison productive du capital en Asie s'est produite partout dans la région que ce soit au sein du pôle (le Japon) ou dans sa périphérie alors qu'en Europe la combinaison du capital (européen) et du travail (fourni par les étrangers) faiblement rémunéré s'est réalisée exclusivement sur le sol européen.

¹ Notamment Y.FERFFARA et OUFRIHA

La différence du résultat des politiques japonaises et européennes par rapport à leurs périphéries est nettement visible. En Asie, le Japon a entraîné dans son sillage le développement de sa périphérie qu'il a utilisé comme base d'exportation vers les pays tiers (UE, USA) où il s'est assuré d'un important débouché, par contre, dans l'espace euro-méditerranéen (euro- maghrébin) la région est face à d'énormes disparités. Dès lors on comprend, au moins en partie, pourquoi les pays du Maghreb se trouvent en 1995, et même actuellement, pratiquement sans base industrielle proprement dite, alors qu'ils ont toujours eu des relations intenses avec le plus important bloc de la planète.

1.2. En matière de régimes commerciaux et des processus d'ouverture:

Comme cela a été le cas en matière de localisation des activités, en ce qui concerne les régimes commerciaux, la démarche européenne a été à l'opposé de ce qu'a fait le Japon ; l'Europe a initialement mis en œuvre une politique de préférences commerciales (voire aperçu historique) pour changer ensuite et proposer (imposer) une ouverture réciproque et asymétrique. Alors qu'en Asie, les " Dragons " ont d'abord construit des économies solides financées notamment par l'argent public et les IDE et ce avant d'entamer tout désarmement douanier. La différence entre les articulations des deux processus et leurs répercussions est de taille

2. La responsabilité des Etats du Maghreb ; Echec des modèles de développement autonomes.

La responsabilité historique des pays maghrébins dans l'état de sous développement dans lequel ils se trouvent et dans la situation de domination dans laquelle ils évoluent, notamment dans leurs rapports économiques et commerciaux avec l'UE, trouve toute son expression dans les erreurs des choix des stratégies de développement adoptés dans le passé d'une part, et dans la faiblesse des rapports qu'ils entretiennent avec leurs voisins du sud d'autre part.

Le premier modèle de développement que l'on va étudier est celui dit de "substitution des importations ", celui mis en œuvre au Maroc et en Tunisie. En vertu de ce modèle, l'intervention de l'Etat a pour objectif la mise en place d'un système économique à l'abri du diktat des marchés mondiaux (en fabricant localement ce que le pays importait d'habitude) mais en liaison avec la pénétration croissante du capital étranger dans

l'économie locale.

Quelques années après, les résultats de cette stratégie se sont avérés loin de ceux escomptés et l'autonomie tant recherchée se trouve ipso facto compromise.

Un modèle différent plus étatique a été expérimenté en Algérie dans les années 60-70, celui des "industries industrialisantes". C'est une stratégie de développement qui se veut complètement autonome du système mondial et dans lequel le capital privé national et étrangers n'ont pas de place. L'Etat dans ce système est omniscient, omnipotent et omniprésent dans la vie politique, économique et social du pays.

L'histoire économique et sociale d'Algérie note que moins de 15 années étaient suffisantes pour que la Stratégie Algérienne de Développement montre ses limites. Malgré le développement d'une base industrielle et infrastructurelle importante, le pays n'a pas échappé à la dépendance qui a fini par ruiner tous les secteurs, laissant la place à une économie rentière et complètement dépendante des hydrocarbures.

3.Faiblesse des rapports horizontaux Sud-Sud :

C'est l'une des situations dont la responsabilité se trouve partagée entre l'Europe et les pays du Maghreb. La première ne semble pas spécialement attentive aux tentatives d'intégration du Sud ; quant aux seconds, ils optent souvent pour des rapports d'alliance politique au détriment de liens économiques favorisant les échanges. Ceci explique en partie l'incapacité des pays maghrébins à achever la construction de l'UMA

Le volume insignifiant des échanges intra-maghrébins met clairement en évidence la réalité de cette intégration maghrébine. Pour ne prendre que l'exemple de l'Algérie, que l'on peut aisément étendre à ses voisins du Maghreb, ses échanges avec les pays de l'UMA ne dépassent pas 300 M dollars.

Pourtant, officiellement, il existe bel et bien un projet de mettre en place une unité économique régionale (UMA).

Cette organisation a été créée le 17/02/1989 à Marrakech, et s'est dotée d'un siège à Tunis. Elle est constituée par cinq pays : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Libye, et la Mauritanie. L'union devait se traduire par :

- 1 Une coopération couvrant le maximum de domaines.

- 2 L'ouverture des frontières.
- 3 La création d'une zone Maghrébine de libre échange.
- 4 Une harmonisation des juridictions.
- 5 La création d'une banque du Maghreb pour le commerce et les investissements.
- 6 L'instauration d'une union douanière.
- 7 La conclusion des accords bilatéraux.
- 8 Réaliser des projets communs particulièrement dans le secteur de l'industrie.

On recense plus de 34 projets en attente d'approbation, à l'exemple de : Une usine de ciment blanc et la briqueterie NFTA ELOUED en Tunisie, l'usine de fabrication de fraiseuses au Maroc, celui de fabrication des machines de transformation de matière plastique en Algérie, ..., etc.

Mais la réalisation de la quasi-totalité de ces projets fut un échec pour des raisons extra-économiques.

Quelques entraves à l'intégration intra- maghrébine

La faiblesse constatée de l'intégration intra-maghrébine ne peut que nous pousser à chercher les obstacles que rencontre l'édification d'un bloc économique et politique à la hauteur des aspirations des peuples maghrébins.

L'examen des précédentes tentatives d'intégration au Maghreb nous livre un certain nombre de difficultés de nature différente que l'on peut classer comme suit : des difficultés d'ordre politique et institutionnel, des difficultés d'ordre économique, et enfin des difficultés résultant de contraintes extérieures.

✓ Les difficultés d'ordre politique et institutionnel :

_ Le Maghreb est miné par des conflits politiques dont les répercussions agissent directement ou indirectement sur le degré d'intégration économique en son sein. La question du Sahara occidental, les multiples conflits territoriaux non encore résolus, ainsi que les différences idéologiques des décideurs maghrébins réduisent considérablement l'espoir de voir s'installer à court terme un dialogue constructif entre les Etats de la région. Même le cadre qui devait réunir " la famille " maghrébine, en l'occurrence l'UMA, n'a pas été épargné. Il souffre de blocages institutionnels multiples paralysant depuis au moins cinq ans toute prise de décision.

✓ **Les difficultés d'ordre économique :**

En plus des problèmes politico institutionnels précédemment cités, le Maghreb souffre d'un certain nombre de faiblesses d'ordre économique parmi lesquelles :

une faiblesse des échanges commerciaux : En dépit des multiples facteurs sensés favoriser le trafic entre les pays maghrébins, ce dernier demeure faible, voir insignifiant. Les pays du Maghreb continuent d'importer d'Europe, et d'ailleurs, des produits pourtant disponibles dans la région. Ceci va sûrement à l'encontre du projet UMA et des intérêts des pays la composant.

Une pratique multilatérale faible : La coopération multilatérale entre les pays du Maghreb n'a pas encore dépassé le stade de ratifications de traités et de convention qui apparaissent sans effets palpables sur la réalité. L'expression dérisoire qualifiant le Maghreb des officiels du " club des accolades " trouve toute sa signification !!!

✓ **Le poids des contraintes extérieures :**

La dégradation socio-économique et l'endettement massif ont placé toutes les économies de la région sous contrôle de ses créanciers et des institutions financières internationales. De ce fait, leur marge de manœuvre se trouve sérieusement réduite et leur pouvoir décisionnel est tragiquement faible.

Les enjeux et défis auxquels les pays maghrébins font face et ceux qu'ils devront affronter dans les années à venir sont multiples. Ils nécessitent, certes, une mobilisation financière substantielle mais aussi, et surtout, une détermination politique conséquente. A cet égard, le rôle que peuvent jouer les partenaires européens du Maghreb est à l'évidence important et déterminant.

Recommandations :

La nature des dysfonctionnements que connaît la région maghrébine et la complexité de la situation dans laquelle elle évolue imposent des efforts à plusieurs niveaux :

Sur le plan interne, pour réduire toutes les formes de dépendance qui bloquent le développement économique et social des pays la composant.

Au niveau externe, afin de briser la forte hiérarchisation qui maintient l'UE dans le rôle du " centre ", laissant le Maghreb à la

“ périphérie ”, avec tous les effets de prédation que cela suppose.

Les perspectives du projet d'intégration euro-maghrébin doivent, à notre avis, répondre à deux grands objectifs : une redynamisation du processus de développement des pays du Maghreb et un renforcement des rapports de ces derniers avec l'UE. Pour ce faire, il est impératif d'accélérer la construction de l'UMA, d'un côté, et d'améliorer, d'un autre, le cadre coopératif en vigueur entre l'UE et le Maghreb.

B) L'impérative construction maghrébine :

Comme il a été souligné, l'inexistence d'une entité économique et politique réelle regroupant les pays du Maghreb est un facteur majeur de blocage de leur développement économique et social et de leur intégration dans d'autres espaces, notamment européens.

La redynamisation du projet de l'UMA s'avère donc, non seulement nécessaire, mais vitale. En effet, elle constitue un moyen pour le développement des économies maghrébines et un outil indispensable pour la dynamisation et la consolidation des relations de ces dernières avec les autres économies notamment celle de l'UE.

Elle permet à la fois un élargissement du marché local et un allègement de la pression sur le marché agricole européen. A signaler également, les effets positifs qu'induirait cette intégration du fait de la compétitivité des systèmes productifs maghrébin. Celle-ci sera engendrée par une concurrence tant entre les entreprises maghrébines qu'avec celles extérieures au Maghreb.

L'histoire des différentes tentatives, qui ont par ailleurs échoué, de la construction maghrébine nous livre un enseignement de taille : “ pour que l'UMA se construise, elle doit être d'abord et avant tout une réalité économique ”. Cette condition ne peut se réaliser si les pouvoirs politiques maghrébins persistent dans leur refus de se rendre à l'évidence, s'ils ne se résolvent pas à abandonner leurs clivages inutiles et, du reste, fort coûteux pour les peuples de la région.

C) Un nouveau cadre de partenariat.

Le renforcement des rapports euro-maghrébins implique un changement radical de la philosophie de coopération actuellement en vigueur. L'objectif étant de passer d'un cadre qui reproduit le schéma des relations d'un “ centre ” et de sa “ périphérie ” vers un partenariat qui se

voudrait mutuellement bénéfique et serait susceptible d'entraîner le décollage économique de toute la région.

Comment doit-être conçu ce cadre de libre échange pour pouvoir assurer une réorientation des économies du Maghreb et assurer leurs intégrations ?

Le nouveau cadre de partenariat doit forcément revêtir une forme autre que celle d'une Zone de Libre Echange où la logique de concurrence et de domination prime sur celle d'entraide et de solidarité.

Le partenariat euro- maghrébin doit être conçu comme moyen d'intégration des économies maghrébines afin de créer un ensemble économique de taille significative en terme de production et de marché. Il doit déboucher à terme sur les complémentarités régionales des systèmes productifs nationaux susceptibles de lever le défi de la concurrence, non pas entre les membres de l'espace euro maghrébin mais avec ceux des autres blocs tels que l'ASEAN et l'ALENA.

La réalisation d'un tel objectif suppose :

1 La généralisation des dispositions prises dans le cadre de la zone de libre échange euro-méditerranéenne 2010 aux produits agricoles et aux autres facteurs de production, en l'occurrence les capitaux et les personnes.

1 La création d'institutions régionales (euro-maghrébine) pour harmoniser les aspects économiques et législatifs des pays concernés afin d'instaurer un marché régional concurrentiel et complémentaire.

2 L'amélioration des accords d'associations euro-méditerranéens afin d'être au niveau des " accords d'association européens " visant à préparer les PECO pour une adhésion à l'UE.

3 L'orientation des IDE européens vers le Maghreb en volume et en nature.

4 L'allègement de la dette extérieure des pays du Maghreb, en la reconvertissant en actions d'investissement.

5 Une coopération financière conséquente.

Bibliographie :

1. **ADDI Lahouari** , (1994). *L'Algérie et la démocratie..* .Ed ; La Découverte.
2. ABDELALI Jebili et CLAUS E. Enders, (1996), l'accord d'association entre la Tunisie et l'Union Européenne. Finance et développement.
3. **BENBITOUR Ahmed**, (2001)., *L'Algérie au troisième millénaire, défis et potentialités*. Ed Marinoor..
4. **BENISSAD Hocine**, (1989). *Les réformes économiques en Algérie.* .Ed ; OPU (Office des Publications Universitaires. Algérie)..
5. **Les Cahiers du CREAD**, revue publiée par le Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD). N° 48, 49 et 54 ; 2^{ème} trimestre 1999, 3^{ème} trimestre 1999 et 4^{ème} trimestre 2000 respectivement.
6. **ABDI Nourredine** (Juin 2000). *De la méditerranéité à un méditerranisme* » conférence du colloque international, l'espace économique de la méditerranéenne occidentale, enjeux et perspective, Université de Bejaia
7. **AMIN Samir**, (1980). le Maghreb arabe contemporain, Ed, Office des Publications Universitaire, Alger.
8. **BAGHZOUZ Aomar** ,(Juin 2000). « *Le partenariat euro méditerranéen et les enjeux de sécurité globalement et spécificités maghrébines* » conférence du colloque international, l'espace économique de la méditerranéenne occidentale, enjeux et perspective. Université de Bejaia
9. **BENANTAR Abdour**, (juin 2000). « *le Maghreb entre le partenariat euro-méditerranéen et le partenariat americano-maghrébin* », conférence du colloque international : L'espace économique de la Méditerranée occidentale : Enjeux et perspectives, Université de Bejaia.
10. **KEBABDJIAN Gérard**, (1995). « *la méditerrané horizon naturel de l'Europe* » Monde diplomatique.
11. **OUFRIHA F.Z et FERFARA. Y**,(Juin 2000). « *Régionalisation et les investissements directs étrangers dans les pays du sud de la méditerranée* », conférence du colloque international, l'espace économique de la méditerranéenne occidentale, enjeux et perspective, Université de Bejaia.
12. **OULD AOUDIA Jaque**, (1996). « *les enjeux économiques de la nouvelle politique euro -méditerranéenne, un choc salutaire pour les pays du Sud ?* » document de travail N° 965 Direction de la prévision, Ministère de l'économie et des finance France.
13. **DIMEGLIO Willy**, rapport autorisant la ratification de l'accord d'association euro-méditerranéen entre les communautés européennes et le Royaume du Maroc (Assemblée Nationale Française).
14. **DIMEGLIO Willy**, rapport autorisant la ratification de l'accord d'association euro-méditerranéen entre les communautés européennes et la République tunisienne (Assemblée Nationale Française).
15. **DELANOE Bertrand** rapport autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement français et le gouvernement tunisien sur l'encouragement et la promotion réciproque des investissements (sénat, séance du **06/05/1998**).
16. **PINTE Etienne**, rapport autorisant l'approbation d'un accord entre la République Française et la République Tunisienne sur l'encouragement et la promotion réciproque des investissements (Assemblée Nationale Française).

Analyse synthétique et critique du partenariat Euro-maghrébin.

.Pr .KHERBACHI Hamid , OUCHICHI Mourad et OUKACI Kamel.

17. **RAIMOND Jean-Bernard**, rapport autorisant l'approbation d'un accord entre la République Française et le Royaume du Maroc sur l'encouragement et la promotion réciproque des investissements (Assemblée Nationale Française).

18. Rapports du CNES sur la conjoncture économique et sociale d'Algérie, pour l'année 1999, 2000, 2001,2002. et 1^{ier} semestre 2003.

19. Rapports du FEMISE (1999, 2000, 2001,2002).

20. Rapports de la Commission Européenne :

- Document de stratégie 2000-2006 et Programme Indicatif National 2000-2004. du Maroc, d'Algérie, et de la Tunisie.

- Rapports annuels MEDA 1999 et 2000.

- Evaluation de certains aspects de l'aide au développement accordée par l'UE à la région de la Méditerranée. Rapport définitif de synthèse.

21. Déclaration de Barcelone (version anglaise).

22. Texte de l'accord d'association UE –Maroc.

23. Texte de l'accord d'association UE -Tunisie.

24. Texte de l'accord d'association UE- Algérie